

Le 19 février 2026

PROCÈS-VERBAL de la deuxième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 19 février 2026 à 19h00, au Centre administratif de la MRC, situé au 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : monsieur Brian Nolan, maire de la municipalité de Chelsea, madame Nathalie Bélisle, mairesse de la municipalité de Cantley et monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, madame Joëlle Gauthier, mairesse de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du préfet monsieur Marc Carrière.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Benoît Gauthier, directeur général et greffier-trésorier.

26-02-022

Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-023

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 15 janvier 2026

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 15 janvier 2026 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-024

Résolution d'appui à la municipalité de Pontiac – Maintien du pont P-05991 situé sur le chemin Mohr

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Pontiac, dans sa résolution portant sur le maintien du pont P-05991 situé sur le chemin Mohr s'opposant à la démolition sans reconstruction, qui se lit comme suit ;

Résolution # 24-12-5452 – Maintien du pont P-05991 situé sur le chemin Mohr

CONSIDÉRANT QUE le pont P-05991 situé sur le chemin Mohr est fermé depuis juin 2023 et que des options telles que la réparation, le remplacement ou la démolition sans reconstruction sont envisagées;

CONSIDÉRANT QUE le pont est essentiel pour le passage des fermiers de la région;

CONSIDÉRANT QUE le pont peut servir de chemin de détour en cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Mohr est un des chemins autorisés par la Municipalité pour le passage des motoneiges via l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac informe le Ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'elle souhaite le maintien du pont P-05991 sur le chemin Mohr et s'oppose à sa démolition sans reconstruction.

QUE les raisons justifiant cette position soient communiquées au Ministère, soit l'importance du pont pour :

1. Le passage des fermiers de la région ;
2. Son utilisation comme chemin de détour en cas d'urgence ;
3. Son rôle dans le réseau de chemins autorisés pour le passage des motoneiges via l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc ;
4. La présence des lots 5 814 080 et 5 814 078, qui représentent un potentiel de développement de plus de 100 résidences à proximité du chemin Morh.

QUE cette résolution soit également transmise au Député de Pontiac, M. André Fortin, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à l'Union des Producteurs Agricoles (UPA).

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, appui la municipalité de Pontiac, dans sa résolution portant sur le maintien du pont P-05991 situé sur le chemin Mohr, s'opposant à la démolition sans reconstruction;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-025

Centraide Outaouais - Campagne 2024-2025 – Félicitations à Annick Marcouiller et Mélanie Bureau

ATTENDU QUE le travail exceptionnel des directrices de campagne, mesdames Annick Marcouiller et Mélanie Bureau, a permis d'amasser la somme de 6 278 \$ pour la campagne 2025-2026;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil félicite, par la présente, mesdames Annick Marcouiller et Mélanie Bureau pour le travail remarquable qui a permis de recueillir une somme de 6 278 \$ pour la levée de fonds 2025-2026 de la campagne Centraide Outaouais de la MRC des Collines;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution

Adoptée à l'unanimité

26-02-026

Ratification d'ententes de confidentialité – Projets solaire

ATTENDU QUE plusieurs producteurs explorent la possibilité d'élaborer un projet de production d'électricité à partir d'une source solaire sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE l'élaboration de ces projets nécessite l'échange d'informations entre les producteurs privés et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE l'information ainsi transmise est susceptible de contenir un contenu à caractère confidentiel et qu'il y a conséquemment lieu de convenir de modalités afin d'encadrer de tels échanges;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier
 APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la ratification des ententes de confidentialité avec les producteurs privés explorant la possibilité d'élaborer un projet de production d'électricité à partir d'une source solaire sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-027

Nomination des membres des commissions et des comités rémunérés

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
 APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, par la présente, les personnes suivantes à titre de membres des commissions et des comités rémunérés suivants pour une période de deux (2) ans :

A. Comité d'administration générale	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Brian Nolan	Municipalité de Chelsea
Nathalie Bélisle	Municipalité de Cantley
Marc Louis-Seize	Municipalité de L'Ange-Gardien
Guillaume Lamoureux	Municipalité de La Pêche
Joëlle Gauthier	Municipalité de Val-des-Monts
Roger Larose	Municipalité de Pontiac
B. Comité consultatif agricole (CCA / PDZA)	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Nathalie Bélisle	Municipalité de Cantley
Guillaume Lamoureux	Municipalité de La Pêche
Roger Larose	Municipalité de Pontiac
C. Bureau des délégués	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Brian Nolan	Municipalité de Chelsea
Nathalie Bélisle	Municipalité de Cantley
D. Comité d'investissement (CI)	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Brian Nolan	Municipalité de Chelsea
Marc Louis-Seize	Municipalité de L'Ange-Gardien
Joëlle Gauthier	Municipalité de Val-des-Monts

E. Commission de développement durable du territoire	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Brian Nolan	Municipalité de Chelsea
Nathalie Bélisle	Municipalité de Cantley
Marc Louis-Seize	Municipalité de L'Ange-Gardien
Guillaume Lamoureux	Municipalité de La Pêche
Joëlle Gauthier	Municipalité de Val-des-Monts
Roger Larose	Municipalité de Pontiac
F. Comité Accès Entreprises Québec (AEQ)	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Brian Nolan	Municipalité de Chelsea
Marc Louis-Seize	Municipalité de L'Ange-Gardien
Joëlle Gauthier	Municipalité de Val-des-Monts

- Le préfet est membre d'office de toute commission et de tout comité de la MRC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-028

Nomination des membres des commissions et des comités non rémunérés

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme par la présente les personnes suivantes à titre de membres des commissions et des comités non rémunérés suivants pour une période de deux (2) ans :

A. Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre	
2026-2028	
Luc Verner	Conseiller – municipalité de L'Ange-Gardien
B. Tricentris	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
C. Transport adapté et collectif	
2026-2028	
Benoît Gauthier	Directeur général et greffier-trésorier - MRC
D. Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais (TRGIRTO)	
2026-2028	
Benedikt Kuhn	Directeur – Service du développement durable – MRC
Sylvain Létourneau	Aménagiste – MRC

E. Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)	
2026-2028	
Guillaume Lamoureux	Municipalité de La Pêche
Brian Nolan	Municipalité de Chelsea (substitut)
F. Observatoire de développement de l'Outaouais	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Benoît Gauthier	Directeur général et greffier-trésorier – MRC
G. Table de développement social des Collines-de-l'Outaouais	
2026-2028	
Marc Carrière	Préfet – MRC
Guillaume Lamoureux	Municipalité de La Pêche

- Le préfet est membre d'office de toute commission et de tout comité de la MRC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

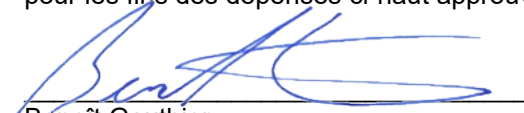
26-02-029

Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration générale, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 3 561 102,21 \$.

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.


Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-030

Mandat à la firme d'avocats RPGL pour les services professionnels pour la réalisation du processus de ventes des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières pour l'année 2026

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution n° 25-03-052, accordait un contrat à la firme d'avocats RPGL pour les services professionnels pour la réalisation du processus de ventes des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières pour l'année 2025;

ATTENDU QUE ce conseil se dit très satisfait des services rendus par la firme RPGL;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de gestion contractuelle, la MRC a la possibilité d'octroyer un contrat de gré à gré pour toute dépense de moins de 50 000 \$;

ATTENDU QUE les frais pour la vente pour taxes sont payables par les municipalités en fonction du nombre de dossiers et que la dépense de chacune sera de moins de 50 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la firme d'avocats RPGL a déposé une offre de services en date du 30 janvier 2026, pour les services professionnels pour la réalisation du processus de ventes des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières;

2026	
Ouverture de dossier	50 \$
Mise en demeure	50 \$
Certificat d'adjudication	25 \$
Frais généraux	640 \$
Taxes applicables	Selon les taux en vigueur

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde, par la présente, un contrat à la firme d'avocats RPGL pour les services professionnels pour la réalisation du processus de ventes des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières pour l'année 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-031

Tarification applicable au processus de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières pour l'année 2026

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit s'acquitter des tâches définies au chapitre I, titre XXV du *Code municipal du Québec* portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières (articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*);

ATTENDU QUE la MRC doit établir une tarification applicable au processus de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil établisse, par la présente, la tarification applicable au processus de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières pour l'année 2026 comme suit :

2026	
Ouverture de dossier	50 \$
Mise en demeure	50 \$
Certificat d'adjudication	25 \$
Frais généraux	640 \$
Taxes applicables	Selon les taux en vigueur

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-032

Mandat à la firme d'avocats RPGL – Conseillers juridiques

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution n° 24-02-038, accordait un mandat d'un (1) an à la firme d'avocats RPGL pour représenter la MRC à titre de conseillers juridiques;

ATTENDU QUE ledit mandat est venu à échéance;

ATTENDU QUE la firme d'avocats RPGL a déposé une offre de services en date du 30 janvier 2025 pour agir comme conseillers juridiques de la MRC dans tous les domaines, sauf la Cour municipale et les relations de travail de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde, par la présente, un mandat d'un (1) an à la firme d'avocats RPGL pour représenter la MRC à titre de conseillers juridiques dans tous les domaines, sauf la Cour municipale et les relations de travail de la sécurité publique, au taux horaire de 210 \$ plus taxes pour un(e) avocat(e) de moins de cinq (5) années d'expérience et 230 \$ plus taxes pour un(e) avocat(e) de plus de cinq années d'expérience;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-033

Octroi d'un contrat à la firme IT2GO Solutions pour l'acquisition d'un nouveau serveur destiné au NG 9-1-1 pour le site de relève de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le remplacement des équipements informatiques doit être effectué selon une périodicité déterminée et en fonction des besoins de l'organisation;

ATTENDU QUE les serveurs doivent être conformes aux exigences de la technologie NG 9-1-1;

ATTENDU QUE par sa résolution n° 25-12-276, ce conseil nous autorisait à procéder à des demandes de soumissions pour lesdits équipements informatiques;

ATTENDU QUE la demande de soumissions a été effectuée conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE nous avons obtenu la soumission suivante pour l'achat d'un serveur avec le centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour suivre l'évolution de nos besoins pour le projet NG 9-1-1;

Nom de la firme	Coûts taxes incluses	Coûts après taxes et ristournes TPS et TVQ
IT2GO	53 629,96 \$	48 971,31 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme IT2GO Solutions a été analysée et déclarée conforme en tous points à la demande de soumissions pour l'acquisition d'équipements informatiques;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde, par la présente, à la firme IT2GO Solutions le contrat pour l'acquisition d'équipements informatiques, le tout conforme à la demande de soumissions, au montant de 53 629,96 \$ taxes incluses (48 971,31 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes nécessaires à l'acquisition desdits équipements soient prises à même le budget « 02-270-00-526 » - Entretien & réparations - machinerie, outillage, équipements dans le projet NG 9-1-1;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-034

Octroi d'un contrat à la firme Marcil Lavallée, S.E.N.C pour les services professionnels d'un auditeur externe pour les états financiers 2025

ATTENDU QUE Marcil Lavallée, S.E.N.C. a remporté l'appel d'offres MRCC 2024-130-006 pour les services professionnels d'un auditeur externe pour les états financiers 2024;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entièrement satisfaite de l'ouvrage effectué et souhaite renouveler le mandat de Marcil Lavallée, S.E.N.C. pour les états financiers 2025 et les mandats de certification relatifs;

ATTENDU QUE la firme a soumis une offre de services conforme aux besoins de la MRC;

ATTENDU QUE l'acceptation de l'offre de services proposée respecte les modalités du règlement relatif à la gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un auditeur externe pour les états financiers 2025 à la firme Marcil Lavallée, S.E.N.C., conformément à l'offre de prix soumise pour un montant total de 80 300 \$ avant taxes (84 304,97 \$ après ristournes TPS et TVQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour ces services professionnels soient prises à même le poste budgétaire « 02-130-00-413 » - Honoraires professionnels - comptabilité et vérifications;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-035

Octroi d'un contrat pour l'identification des corridors écologiques et l'élaboration d'un cadre normatif associé au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et à Projet Capital Nature

ATTENDU QUE par sa résolution n° 25-10-256, ce conseil autorisait le lancement d'un appel d'offres sur invitations visant à retenir des services professionnels externes pour l'identification des corridors écologiques, accompagnée de l'élaboration d'un cadre normatif harmonisé à l'échelle régionale ;

ATTENDU QUE la MRC a invité, à cette fin, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et Projet Capital Nature à soumissionner;

ATTENDU QUE le CREDDO et Projet Capital Nature ont déposé une offre de services conjointe au montant total de 111 669,47 \$, taxes incluses (97 125,00 \$ avant taxes), répondant aux exigences du cahier des charges;

ATTENDU QUE le projet proposé est entièrement financé par des contributions externes et ne requiert aucune contribution financière de la MRC ;

ATTENDU QUE le financement du projet est assuré par les bailleurs de fonds suivants :

Bailleur de fonds	Contribution
KZA	82 000,00 \$
UQO	5 599,00 \$
ACSQ (Projet Accélérer la conservation dans le sud du Québec)	16 070,47 \$
MAMH	8 000,00 \$
Total avec taxes	111 669,47 \$

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, l'octroi d'un contrat conjoint au CREDDO et à projet Capital Nature au montant de 111 669,47 \$ avec taxes (101 969,11 \$ après taxes et ristournes);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour ces services professionnels seront facturées directement à la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg, conformément à l'entente convenue;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-036

Renouvellement des licences et des banques d'heures de soutien technique de la firme Cityway pour l'année 2026

ATTENDU QU'en 2021, le service de transport Transcollines de la MRC a fait l'acquisition d'un premier module du logiciel Link de la firme Cityway afin de faire une transition vers l'assignation automatique des demandes de transport à la demande et la gestion des comptes client ;

ATTENDU QU'au fil des années, se sont ajoutés trois autres modules, dont celui de l'information aux voyageurs, de la plateforme embarquée pour les chauffeurs des véhicules dédiés du service, ainsi que la billettique en ligne ;

ATTENDU QUE chaque module comporte une licence d'utilisation renouvelable annuellement, ainsi qu'une banque d'heures de soutien technique ;

ATTENDU QUE le présent projet vise à renouveler pour l'année 2026, ces contrats récurrents pour l'utilisation des quatre modules du logiciel Link ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, les quatre devis (A251203-01, 02, 03 et 04) pour les frais annuels récurrents du logiciel Link pour l'année 2026, pour un total de 133 019 \$ plus taxes (139 653 \$ après ristournes TPS et TVQ), et ce, pour assurer le bon fonctionnement des opérations de Transcollines en poursuivant l'utilisation de la solution technologique implantée depuis 2021 et adaptée aux besoins de la MRC ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-037

Autorisation pour un prêt temporaire au montant de 291 000 \$ relativement au financement temporaire du règlement d'emprunt n° 351-25 autorisant un emprunt de 360 000 \$ visant à financer l'amélioration des bâtiments de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution n°25-09-221, adoptait le règlement d'emprunt n° 351-25, qui fut approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 12 novembre 2025, visant à financer l'amélioration des bâtiments de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un prêt temporaire au montant de 291 000 \$;

ATTENDU QUE des frais de 225 \$ sont exigés pour l'ouverture d'un dossier;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt seront calculés mensuellement, au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré d'un intérêt supplémentaire de 1% lequel variera en conséquence à chaque changement de ce taux, et ce, selon notre entente avec Desjardins Centre financier aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, à procéder à un prêt temporaire au montant de 291 000 \$, auprès de la Caisse populaire Desjardins Hull-Aylmer et ce, en conformité avec le règlement d'emprunt n° 351-25 autorisant un emprunt de 291 000 \$ visant à financer l'amélioration des bâtiments de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire suivant : « 23-020-00-000 » – Services administratifs – Sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-038

Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour recourir à des services professionnels en vue de réaliser une analyse des risques et vulnérabilités associés aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs offre un programme d'aide financière OASIS, visant à soutenir les organismes municipaux dans la planification et la mise de projet de verdissement pour augmenter la résilience des territoires, spécifiquement face aux vagues de chaleur et de pluies abondantes ;

ATTENDU QUE la MRC est confrontée à des épisodes de vagues de chaleur et de pluies abondantes de plus en plus fréquents, ayant causé dans les dernières années des dommages significatifs à des bâtiments et des infrastructures routières ;

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution n° 23-05-135, autorisait le dépôt d'une demande de subvention auprès du programme OASIS – Volet 1, visant la réalisation d'une analyse de risques et vulnérabilités du territoire relativement à ces deux aléas, ainsi qu'une l'élaboration d'une stratégie de verdissement pour accroître la résilience ;

ATTENDU QUE la demande de subvention de la MRC a été acceptée et que la convention d'aide financière est en cours de finalisation auprès dudit ministère ;

ATTENDU QUE la MRC doit recourir à une expertise externe spécialisée en analyse des risques et des vulnérabilités liés aux changements climatiques, notamment pour la production d'une cartographie des risques et de leur niveau de gravité ;

ATTENDU QUE la MRC, conformément à son règlement sur la gestion contractuelle, prévoit recourir au Système électronique d'appel d'offres publiques (SEAO) du gouvernement du Québec pour réaliser un appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à réaliser un appel d'offres public pour recourir à des services professionnels en vue de réaliser une analyse des risques et vulnérabilités associés aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente la grille de pondération suivante qui accompagne la demande de soumission :

Critère de sélection	Pointage
Présentation du soumissionnaire	10
Compréhension du mandat	25
Méthodologie et plan de travail	25
Compétence et disponibilité du responsable du projet	20
Expérience des membres de l'équipe	20
Total	100

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-039

Autorisation de procéder au paiement de la facture n° FA00161239 de l'École nationale de police du Québec (ENPQ)

ATTENDU l'obligation légale de contribuer 1% de la masse salariale des corps de police à l'École nationale de police du Québec;

ATTENDU QUE la facture n° FA00161239 couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 mars 2026 a été reçue;

ATTENDU QUE le montant de la facture s'élève à 52 157,63 \$ et que le *Règlement déléguant à un ou des fonctionnaires de la MRC le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence (règlement n° 335-24)* prévoit que l'autorisation d'une telle dépense doit procéder par résolution;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue aux postes budgétaires « 02-240-00-961 » - Contribution financière – institut de police – Gendarmerie et « 02-250-00-961 » - Contribution financière – institut de police – Enquêtes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à verser à l'École nationale de police la somme de 52 157,63 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire « 02-240-00-961 » - Contribution financière – institut de police - Gendarmerie;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-040

Avis de non-conformité au schéma d'aménagement et de développement de troisième génération – Règlement omnibus n° 2025-014 modifiant les règlements relatifs au zonage, lotissements, plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et permis et certificats de la municipalité de L'Ange-Gardien

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le n° 273-19, est entré en vigueur le 6 février 2020, à la suite de son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie un règlement d'urbanisme doit faire l'objet d'une approbation par la MRC eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a adopté le règlement omnibus n° 2025-014 modifiant diverses dispositions de ses règlements relatifs au zonage, lotissement, plans d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a transmis à ce conseil, aux fins d'approbation, le règlement n° 2025-014 conformément aux dispositions de la LAU ;

ATTENDU QUE la direction du Développement durable a analysé le règlement n° 2025-014 et a conclu à la non-conformité de ce dernier eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de troisième génération et aux dispositions du document complémentaire de la MRC puisque ledit règlement autorise la réduction de la largeur minimale d'un lot localisé dans une courbe et que le SAD ne prévoit aucune disposition en ce sens conformément au cadre normatif de lotissement du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement n° 2025-014 de la municipalité de L'Ange-Gardien le désapprouve et le déclare non conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de troisième génération et aux dispositions du document complémentaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-041

Radiation des créances irrécouvrables 2025

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a procédé à une vérification des dossiers de prêts accordés dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds local de solidarité (FLS) et du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) devant faire l'objet d'une radiation et a produit un tableau de radiation des créances irrécouvrables qui totalisent 64 648,57 \$;

ATTENDU que le comité d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a accepté de radier les créances irrécouvrables du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

N° de résolution	Nom de l'entreprise	Type d'aide	Montant de l'aide	Année du prêt	Montant de la perte en capital	Provision	En OPÉR.	Motif de radiation
25-05-140	Les Sangliers d'la Lièvre	Prêt sans garantie	25 000 \$	2020	14 272,09 \$	0 \$	Non	Faillite
CI-25-10-48	Terrasse Nikosi Bistro-Pub	Prêt sans garantie	50 000 \$	2020	15 874,46 \$	15 874,46 \$	Non	Faillite
CI-25-10-48	Terrasse Nikosi Bistro-Pub	Prêt sans garantie	50 000 \$	2022	34 502,12 \$	34 502,12 \$	Non	Faillite
Total des créances irrécouvrables PAUPME:					64 648,67 \$	50 376,58 \$		

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'adopter le tableau des créances irrécouvrables du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour un montant total de 64 648,67 \$ tel que présenté dans le tableau ci-dessus;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-04-042

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Redéploiement de l'offre de services en développement économique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Phase 2

ATTENDU QU'une première phase de redéploiement de l'offre de service en développement économique de la MRC a eu lieu en 2025, axée sur une enquête auprès des entrepreneurs de la MRC, et une revue des démarches de redéploiement des services de la région ;

ATTENDU QUE la seconde phase proposée en 2026 sera axée sur la proposition de valeur du service de la MRC notamment par la révision des outils des conseillers, de la formation et du coaching pour un meilleur accompagnement aux entreprises, ainsi qu'une révision des ententes avec les partenaires et une meilleure cohésion avec la planification de la MRC et des six municipalités du territoire et des documents cadres en découlant ;

ATTENDU QU'une offre de services de Paul Turpin, sous forme de banque de cinquante heures pour réaliser la phase 2 a été reçue et qu'elle est conforme aux attentes de la direction du Développement durable ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 7 874,07 \$ et que la demande d'aide financière est pour un montant de 6 299,25 \$;

ATTENDU QUE le projet débutera le 10 février 2026 et prendra fin le 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec la priorité d'intervention 2025-2026 : « Offrir une expertise dédiée via le financement d'une équipe de professionnels en développement économique et local »;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, l'offre de services de Paul Turpin afin de réaliser les différentes étapes de la phase 2 du redéploiement de l'offre de services en développement économique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour un montant de 7 874,07 \$, dont 6 299,25 \$ seront financés à même le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-043

Adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques en vue d'obtenir approbation finale du ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QUE par sa résolution n° 23-10-283, le conseil a adopté le projet de PRMHH et l'a soumis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour approbation;

ATTENDU QUE le MELCCFP a formulé des commentaires concernant la conformité du PRMHH les 12 septembre 2024 et 19 août 2025 ;

ATTENDU QUE les commentaires avaient pour effet de préciser le diagnostic territorial des milieux humides et hydriques, ainsi que d'améliorer la cohérence globale du Plan;

ATTENDU QUE ces commentaires ont été intégrés au PRMHH et que la version modifiée a été soumise de nouveau au MELCCFP, lequel a confirmé par écrit, le 19 décembre 2025, l'acceptation des modifications;

ATTENDU QUE l'approbation officielle du PRMHH par le ministère requiert une résolution de son approbation par le conseil des maires;

ATTENDU QU'une fois le PRMHH officiellement approuvé par le MELCCFP, sa mise en œuvre et son arrimage avec le schéma d'aménagement et de développement (SAD) pourront débuter;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux APPUYÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, l'adoption du PRMHH en vue d'obtenir l'approbation finale du MELCCFP;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-044

Adoption du projet de Plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en vue de la poursuite du processus d'élaboration et de la tenue de la phase finale des consultations publiques

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a élaboré le Plan pour une économie verte (PEV), dont la finalité est d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;

ATTENDU QUE les gouvernements de proximité exercent une responsabilité importante et jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a affirmé sa volonté de mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire les émissions de GES et à favoriser l'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a obtenu une subvention dans le cadre du programme d'aide financière « Accélérer la transition climatique locale », découlant du PEV, ainsi que du Fonds régions et ruralité – Volet 1, afin de soutenir l'élaboration de son Plan climat ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en partenariat avec les MRC de Papineau et de Pontiac, a procédé à des appels d'offres conjoints afin de retenir des services professionnels pour l'élaboration de leurs plans climats respectifs;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a complété la majorité des étapes d'élaboration de son Plan climat, et que la version préliminaire de celui-ci a fait l'objet d'une révision par les municipalités du territoire ;

ATTENDU QUE le projet de Plan climat, adopté par le conseil des maires, fera l'objet d'une ultime phase de consultations publiques visant à intégrer les ajustements finaux avant sa transmission au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Nathalie Béliste
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, le projet de plan climat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, afin de poursuivre le processus d'élaboration et d'entreprendre la phase finale des consultations publiques;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-045

**Confirmation de participation au Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
du ministère de la Culture et des Communications**

ATTENDU QU'en date du 18 avril 2024, par sa résolution n° 24-04-147, ce conseil adoptait la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le plan d'action de la Politique culturelle prône, entre autres :

- De promouvoir, soutenir et protéger les arts et la culture à travers des ententes avec des partenaires;
- Favoriser le développement culturel de l'ensemble des 6 municipalités de la MRC dans le respect de l'histoire et l'identité de chacune d'elles;
- Améliorer la qualité de vie et le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens par le biais de la culture;
- Identifier, protéger et promouvoir le patrimoine et les paysages culturels à l'échelle du territoire.

ATTENDU QUE le PEP du MCC représente un outil intéressant pour atteindre ces objectifs en offrant la possibilité de financer un plan d'action en patrimoine sur 3 ans ;

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande de financement dans le cadre du dernier appel de propositions du PEP ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme, par la présente, que le montant demandé est de 386 300 \$ et s'engage à contribuer à un montant équivalent de 386 300 \$ pour les trois (3) années de l'entente soit les années 2026, 2027 et 2028 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engage à adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal tel qu'exigé en vertu du Volet 4.1 du PEP ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-046

**Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Soutien financier au regroupement
des gens d'affaires de Val-des-Monts (RGAVDM) pour l'intégration d'outils
technologiques pour l'ensemble du territoire**

ATTENDU QUE la direction du Développement durable collabore avec le milieu entrepreneurial afin d'améliorer le réseautage entre les entrepreneurs et leur représentation auprès de diverses instances;

ATTENDU QUE les regroupements de gens d'affaires (RGA) constituent une formule éprouvée de mobilisation du milieu économique, mais que leur création et leur maintien sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais se heurtent à plusieurs défis, notamment un besoin critique d'outils technologiques fonctionnels permettant la gestion des adhésions, une présence Web structurée, la communication et la promotion d'événements ainsi que le soutien aux opérations de base ;

ATTENDU QUE les sommes initialement prévues à cette fin n'ayant pas été déboursées, il est proposé de rediriger l'enveloppe disponible vers la réalisation d'un projet pilote d'intégration d'outils technologiques, copiloté par le Regroupement des gens d'affaires de Val-des-Monts (RGAVDM) et la MRC, et structuré conformément aux modalités du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, lesquelles prévoient une contribution maximale de 80 % du fonds et une mise de fonds minimale de 20 % du promoteur ;

ATTENDU QUE le RGAVDM a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de cette initiative, laquelle permettra de soutenir la phase pilote à Val-des-Monts et de rendre l'outil accessible à l'ensemble des RGA des municipalités du territoire des Collines, selon une estimation basée sur cinq municipalités admissibles ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 8 200 \$ et que la demande d'aide financière est pour un montant de 6 560 \$;

ATTENDU QUE le projet débutera le 1^{er} mars 2026 et prendra fin le 30 avril 2027;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec la priorité d'intervention 2025-2026 : « Renforcer les ententes et les approches collaboratives intermunicipales »;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 6 560 \$ dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 au Regroupement des gens d'affaires de Val-des-Monts (RGAVDM) pour la réalisation de l'initiative d'intégration d'outils technologiques pour l'ensemble des RGA du territoire, selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-047

**Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 - Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) – Volet 1 – Centre Wakefield La Pêche –
Projet « Ménopause Symposium »**

ATTENDU QUE l'organisme Centre Wakefield La Pêche a fait une demande d'aide financière le 19 janvier 2026 pour le projet « Ménopause Symposium » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 9 343 \$ et que la demande d'aide financière est pour un montant de 2 500 \$;

ATTENDU QUE le projet débutera le 18 avril 2026 et prendra fin le 1^{er} juin 2026;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec la priorité d'intervention 2025-2026 : « Poursuivre le développement de l'offre touristique et culturelle, la mise en valeur du patrimoine et des initiatives liées au plein air de proximité »;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de soutien aux événements et aux festivals telles que décrites dans la Politique d'investissement ;

ATTENDU QUE le promoteur propose des actions de visibilité, lesquelles permettront d'accroître la visibilité de la MRC lors d'un événement structurant aux retombées régionales;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF), entièrement financé via le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, à l'organisme Centre Wakefield La Pêche pour la réalisation du projet « Ménopause Symposium » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-048

Nomination des élus siégeant au comité Réseau accès PME (AEQ)

ATTENDU QUE ce conseil autorisait, par résolution n° 25-10-262, la signature de la convention de subvention – Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises, en date du 23 octobre 2025;

ATTENDU QU'en vertu de ladite convention, la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit s'adjoindre et animer un comité aviseur d'un minimum de cinq (5) personne composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

ATTENDU QUE la composition du comité est établie au règlement n° 344-24, lequel prévoit que celui-ci doit être constitué du préfet ainsi que d'élue(s) provenant de trois (3) municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QU'à la suite des élections tenues en novembre 2025, la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit procéder à la nomination de trois (3) représentants parmi les membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, par la présente, monsieur Marc Carrière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour siéger au comité Réseau accès;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, procède à la nomination des trois élu(e)s ci-après désignés afin de siéger au comité Réseau accès PME (AEQ) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais :

- Monsieur Brian Nolan, maire de la municipalité de Chelsea;
- Monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien;
- Madame Joëlle Gauthier, mairesse de la municipalité de Val-des-Monts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-049

Nomination des élus siégeant au comité consultatif agricole (CCA/PDZA)

ATTENDU QU'en vertu des articles 148.1 à 148.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, telle que modifiée par la Loi 23 modifiant la *Loi sur la protection du territoire agricole* et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles (1996, chapitre 26), prévoient les modalités de la mise en place d'un comité consultatif agricole par une municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la composition du comité est établie au règlement n° 292-21, lequel prévoit que celui-ci doit être constitué d'élus(e)s provenant de trois (3) municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QU'à la suite des élections tenues en novembre 2025, la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit procéder à la nomination de trois (3) représentants parmi les membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, procède à la nomination des trois élu(e)s ci-après désignés afin de siéger au comité consultatif agricole de la MRC des Collines-de-l'Outaouais :

- Madame Nathalie Bélisle, mairesse de la municipalité de Cantley;
- Monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche;
- Monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-050

Nomination des élus siégeant au comité d'investissement (CI)

ATTENDU QUE ce conseil autorisait, par résolution n° 17-09-340, la signature de l'avenant 2017-1 au contrat de prêt pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) en date du 21 septembre 2017;

ATTENDU QUE ce conseil autorisait, par résolution n° 17-09-341, la signature d'une convention de crédit variable à l'investissement avec les Fonds locaux de solidarité FTQ en date du 21 septembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu desdites ententes, la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit se doter d'un comité d'investissement, lesquelles règles de composition sont ont été établies par le règlement n° 320-23;

ATTENDU QUE la composition du comité est établie au règlement n° 320-23, lequel prévoit que celui-ci doit être constitué du préfet ainsi que d'élus(e)s provenant de trois (3) municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la composition du comité afin qu'elle soit désormais fixée à quatre (4) membres soit, le préfet et trois (3) élu(e)s provenant de trois (3) municipalités ;

ATTENDU QUE le règlement applicable sera modifié ultérieurement afin de refléter cette nouvelle composition;

ATTENDU QU'à la suite des élections tenues en novembre 2025, la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit procéder à la nomination de quatre (4) représentants parmi les membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, procède à la nomination des quatre élu(e)s ci-après désignés afin de siéger au comité d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

- Monsieur Marc Carrière, Préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Monsieur Brian Nolan, maire de la municipalité de Chelsea;
- Monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien;
- Madame Joëlle Gauthier, mairesse de la municipalité de Val-des-Monts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-051

Levée de la séance


**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19h09.



Marc Carrière
Préfet



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier